

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 23-26 février 2004**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.1/2004/14**

27 mai 2004

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2004 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.1/2004/13/Rev.1.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



## TABLE DES MATIERES

	Page
Adoption de l'ordre du jour	1
Élection du Bureau du Conseil d'administration et désignation du Rapporteur	1
<b>QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES</b>	
2004/EB.1/1 Questions stratégiques actuelles et futures	1
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	
2004/EB.1/2 Évaluation des besoins d'urgence	3
2004/EB.1/3 Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États membres	4
2004/EB.1/4 Principes humanitaires	5
2004/EB.1/5 Rapport du PAM sur l'application de la résolution A/RES/56/201 de l'Assemblée générale: examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	7
2004/EB.1/6 L'action du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA: le point sur la situation	7
2004/EB.1/7 Note d'information relative à l'appui du PAM au NEPAD	8
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	
2004/EB.1/8 Examen des procédures de l'Organisation: financement des projets pilotes	9
2004/EB.1/9 Base de calcul du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) sur le coût du transport maritime	11
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>	
2004/EB.1/10 Rapport résumé de l'évaluation thématique de la catégorie des IPSR	12
<b>RAPPORTS SUR LES OPÉRATIONS—QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	
2004/EB.1/11 Note d'information sur la catégorie d'activité des opérations spéciales	15
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTAL—QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	
2004/EB.1/12 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Arménie 10053.1	16
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST—QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	
2004/EB.1/14 Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Bénin 10308.0	17
2004/EB.1/15 Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Gambie 10311.0	17
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION ASIE—QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	
2004/EB.1/16 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 10058.3	18
2004/EB.1/17 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Cambodge 10305.0	18
2004/EB.1/18 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Indonésie 10069.1	18



**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE—QUESTIONS OPÉRATIONNELLES**

2004/EB.1/20 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Soudan 10122.1 20

2004/EB.1/21 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République du Congo 10312.0 20

**QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**

2004/EB.1/26 Note d'information sur le programme de mise à niveau de la sécurité du PAM 21

**QUESTIONS DIVERSES**

2004/EB.1/28 Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM 21

Exposé oral sur la question d'un comité d'audit 22



## Adoption de l'ordre du jour

1. Le Président a indiqué que les questions diverses à examiner (point 12) sont les suivantes: i) un document concernant l'indemnité de représentation du Directeur exécutif; et ii) un rapport oral du Groupe directeur sur la gouvernance au sujet de la question du comité d'audit. Les ajouts proposés ont été approuvés et l'ordre du jour adopté.

## Élection du Bureau du Conseil d'administration et désignation du Rapporteur

2. Le Président a annoncé qu'à la suite de consultations au sein des listes, les membres ci-après ont été élus au Bureau: Liste C: M. M. Barreto (Pérou), Président; Liste D: S.E. Poul Skytte Christoffersen (Danemark), Vice-Président; Liste B: Mme N. Akhter (Bangladesh); Liste A: M. N. Rimouche (Algérie); et Liste E: M. M. Paksi (Slovaquie). L'élection du Vice-Président prendra effet aussitôt après l'élection du Danemark au Conseil d'administration par le Conseil économique et social des Nations Unies\*. Le Rapporteur serait Mme Akhter, selon le principe de roulement habituel.
3. Il a souhaité que le PAM reconnaisse le travail que représente l'élaboration de la documentation du Conseil en faisant figurer les noms des auteurs sur les documents. Il a rappelé aux membres du Conseil qu'ils sont plus que des représentants nationaux puisqu'ils sont chargés d'aider des millions de personnes souffrant de la pauvreté et de la faim. Une partie de leur tâche consiste à susciter un engagement parmi le personnel du PAM et les partenaires; le Programme revêt une importance toute particulière; il a besoin de l'impulsion qu'ils peuvent donner.
4. Le Directeur exécutif a rendu chaleureusement hommage au Président sortant, en reconnaissant que le PAM présente de nombreux points forts – et le mérite peut en être largement attribué au Président - et qu'il est impossible de se passer d'un Conseil constitué de dirigeants engagés capables d'inspirer et de motiver. Le PAM a tiré parti des visites très appréciées effectuées par le Président sur le terrain et de son travail en matière de gouvernance dont l'influence se fait sentir dans d'autres organismes du système des Nations Unies. Il peut se féliciter d'avoir directement contribué à améliorer l'existence de millions de personnes.

---

## QUESTIONS STRATEGIQUES ACTUELLES ET FUTURES (2004/EB.1/1)

6. Dans son exposé, le Directeur exécutif a fait savoir au Conseil qu'en 2003, le PAM a battu tous les records: 110 millions de personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire et le montant des contributions s'est élevé à 2,6 milliards de dollars E.-U., auxquels s'est ajouté 1,2 milliard de dollars pour l'Iraq. En 2004, le PAM entend faire encore plus et encore mieux, tout en nouant des partenariats plus étroits et en restant à l'écoute des besoins de ceux qu'il sert.
7. Le Directeur exécutif a ensuite souligné les principaux défis qu'il faudrait relever au cours de l'année à venir. En Iraq, le PAM continuera de venir en aide aux groupes les plus vulnérables de population, mais il espère mettre progressivement un terme à ses opérations. En Territoire palestinien, 540 000 personnes vulnérables reçoivent une aide alimentaire en dépit des difficultés logistiques. En Afghanistan, les réfugiés reviennent dans leur foyer

---

\* Le Danemark a été élu membre du Conseil d'administration par le Conseil économique et social des Nations Unies le 27 février 2004.



plus rapidement que prévu et les besoins restent importants malgré une bonne récolte de céréales. En République démocratique populaire de Corée, 25 pour cent seulement des besoins financiers ont été satisfaits jusqu'à présent mais de nouvelles contributions viennent d'être accordées. Au Soudan, en Éthiopie et au Tchad ainsi qu'au Libéria, des millions de personnes ont besoin d'une aide. En Afrique australe, de mauvaises conditions météorologiques ont réduit la production végétale et il n'y aura donc pas de réserves en 2004. En Haïti, la situation est inquiétante: 347 000 personnes reçoivent une aide alimentaire en dépit des difficultés.

8. Les objectifs de développement du Millénaire continueront à figurer au premier rang des préoccupations, en particulier l'éradication de la faim; chaque jour, 25 000 personnes meurent de faim et, dans le monde, 25 pour cent des enfants souffrent d'insuffisance pondérale. Le PAM continuera de repérer et d'aider les populations les plus démunies et les plus vulnérables en agissant principalement dans le domaine de la nutrition. La malnutrition, qui frappe un tiers de l'humanité, est lourde de conséquences, notamment en termes de mortalité infantile et maternelle, ainsi que de pertes économiques dues à la baisse de productivité des populations concernées. Le Programme continuera de procéder à des recherches et à agir sur le lien existant entre le VIH/SIDA et la nutrition en s'attachant à fournir de la nourriture pour améliorer la résistance aux maladies et l'efficacité des médicaments. Il ciblera en priorité les femmes de manière à ce que l'aide alimentaire parvienne bien aux familles et il s'efforcera de réduire leur fardeau et les risques auxquels elles sont exposées.
9. Le PAM continuera de renforcer la coopération et la coordination avec ses partenaires: destinataires de l'aide, gouvernements bénéficiaires, ONG, organisations multilatérales et donateurs bilatéraux. En 2004, un des grands défis à relever en matière de financement consistera à élargir la base des donateurs et en particulier à l'appui de donateurs non traditionnels et du secteur privé. À ce propos, le Directeur exécutif a informé le Conseil des visites qu'il a faites dans les pays membres et qui ont débouché sur de nouvelles perspectives de coopération et de nouveaux engagements de contribution. Il a également souligné l'excellence des relations de travail existant entre le PAM et ses partenaires du système des Nations Unies, notamment le HCR, l'OMS, le FIDA et la FAO ainsi que la participation active du Programme aux efforts déployés au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, en vue de renforcer la coopération au niveau du système.
10. Le PAM continue de privilégier l'amélioration de la gestion, notamment en pratiquant une gestion axée sur les résultats. Tout le personnel de direction a participé aux sessions de formation à ce type de gestion et des indicateurs de résultat à l'échelle de l'Organisation sont à l'étude. Un nouveau programme de formation des directeurs de pays a été lancé et un nouveau système d'évaluation, qui renforce le rôle des évaluations comme instruments d'apprentissage, a été mis en place. Les capacités financières des bureaux régionaux et des bureaux de pays ont été améliorées grâce à l'introduction du système WINGS; d'autre part, 50 nouveaux chargés des finances ont été recrutés. La sécurité du personnel reste un motif de préoccupation et 20 millions de dollars E.-U. ont été réservés à l'amélioration des systèmes et au recrutement de personnel.
11. À l'issue de l'exposé du Directeur exécutif, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, a fait une déclaration, au cours de laquelle il s'est félicité des étroites relations de partenariat existant entre les deux organisations, qui sont axées sur les besoins des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il a rappelé l'importance des appels adressés aux donateurs pour leur demander de maintenir le niveau de leurs contributions, de façon que le retour et la réinstallation des réfugiés soient durables. On espère en 2004 élargir les programmes d'alimentation scolaire pour les réfugiés, inclure ceux-ci dans les programmes nationaux et en tenir compte dans



les objectifs définis en matière de parité hommes-femmes. Le Haut Commissaire a également souligné la nécessité de prendre en considération les réfugiés dans les stratégies de lutte contre le VIH/SIDA des pays d'accueil.

12. Le Haut Commissaire a par ailleurs informé le Conseil de deux domaines d'action prioritaires pour le HCR: la promotion de solutions durables pour les réfugiés, à savoir: i) la promotion de l'aide au développement en leur faveur ii) le programme 4R (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction) et iii) l'application de stratégies d'intégration au niveau local. Il a également parlé de l'initiative *Convention plus* qui consiste, pour le HCR, à encourager le partage des charges et l'adoption de solutions permanentes en faveur des réfugiés. L'établissement de partenariats et d'une coopération avec les équipes de pays revêt une importance fondamentale. Le HCR et le PAM, étant tous deux très présents sur le terrain, sont confrontés à de nombreux problèmes communs appelant des actions conjointes. C'est aussi pour cette raison que le Directeur exécutif a été invité à assister à la réunion du Comité exécutif du HCR à Genève.
13. Le Conseil a apporté son ferme appui aux travaux des deux organisations. Plusieurs membres ont souligné l'urgente nécessité de fournir une aide à Haïti, où la situation pourrait devenir catastrophique. La nécessité pour le PAM de mieux se faire connaître, d'améliorer sa visibilité à l'échelle mondiale et d'être un fervent avocat de la lutte contre la faim, a également été rappelée. L'utilité des contributions multilatérales, qui assurent au PAM la souplesse nécessaire pour répondre à des demandes diverses, a été soulignée. Plusieurs membres ont affirmé la nécessité d'élargir la gamme de donateurs et d'en trouver de nouveaux. Le Conseil a également approuvé les mesures prises par le Secrétariat pour promouvoir la coopération entre les institutions du système des Nations Unies et d'autres partenaires, renforcer la gestion de l'Organisation et améliorer la sécurité du personnel.
14. Le Conseil a reconnu qu'il importe d'inclure le problème du SIDA dans les programmes du PAM, compte tenu notamment du nombre croissant de personnes touchées. On a estimé qu'une bonne nutrition constitue le premier moyen de défense. On a noté que dans certains cas les efforts déployés par le PAM dans les situations d'urgence ne bénéficient pas d'un large écho et on a rendu hommage aux activités du PAM dans les situations d'urgence "oubliées". Plusieurs membres ont parlé des besoins spécifiques d'assistance du PAM dans leur propre pays, en évoquant particulièrement les contributions et les possibilités de coopération.
15. Le Directeur exécutif et le Haut Commissaire ont remercié le Conseil de son appui. Le Directeur exécutif a souligné que le PAM a conscience des besoins définis par le Conseil et s'attache à les satisfaire. Le PAM devrait disposer de la capacité générale nécessaire pour faire face à toute situation de crise, une gestion judicieuse étant à cet égard fondamentale. Le Directeur exécutif a rappelé que le PAM a la volonté d'aider le peuple d'Haïti dans la crise actuelle. Il a également noté qu'il importe d'identifier et d'appliquer une série de principes humanitaires définissant un système de responsabilité mutuelle. Enfin, il a reconnu la nécessité d'améliorer l'image et la visibilité générale du PAM. Une action dans ce sens est en cours.

---

## QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

### Évaluation des besoins d'urgence (2004/EB.1/2)

16. Le Secrétariat a présenté le document en indiquant qu'il est important pour le PAM de disposer d'évaluations précises et transparentes des besoins d'urgence, pour des raisons de compétence professionnelle et de crédibilité. Le document entend démontrer que le PAM a



la volonté d'améliorer ses évaluations des besoins d'urgence, qu'il comprend les problèmes et défis auxquels il est confronté en la matière et qu'il travaille à améliorer les choses.

17. Le Conseil a souligné l'importance des évaluations des besoins d'urgence pour les opérations du PAM. Ses membres se sont félicités du débat clair et franc qui a eu lieu sur les mesures requises pour renforcer les moyens existants d'évaluation de ces besoins, ainsi que des mesures qui ont déjà été prises ou qui sont prévues. Les membres du Conseil ont demandé des précisions sur la manière dont le PAM envisage de mettre en œuvre les mesures proposées, notamment le budget et le calendrier. Ils ont aussi prié vivement le PAM d'éclaircir certains points: comment il envisage de collaborer avec ses partenaires internationaux pour éviter le chevauchement de leurs actions; si certaines tâches ne pourraient pas être sous-traitées à d'autres partenaires; comment il envisage de renforcer la transparence des rapports sur les résultats des évaluations des besoins d'urgence et d'améliorer ses analyses sur les marchés et la nutrition ainsi que ses évaluations des récoltes et des disponibilités alimentaires; si le PAM pourrait tirer un meilleur parti des compétences locales et comment il déterminerait les cas où l'aide alimentaire est ou n'est pas une réponse adaptée.
18. En réponse, le Secrétariat a appelé l'attention sur la collaboration étroite existant déjà entre le PAM et toute une gamme de partenaires du système des Nations Unies et autres en matière d'évaluation des besoins d'urgence, entre autres questions. Le PAM compte sur nombre de ces partenaires pour fournir des apports et des soutiens complémentaires, mais il tient à ce que certaines au moins des compétences requises soient disponibles au sein même de l'Organisation sur les aspects cruciaux de l'évaluation, étant donné qu'il n'est pas toujours possible de trouver des partenaires appropriés. Ces compétences sont, en tout état de cause, nécessaires dans les situations autres que les crises. Le Secrétariat a souligné que le PAM n'a pas de réponse à tous les problèmes d'ordre méthodologique qui ont été évoqués, mais qu'il travaille pour y répondre avec l'appui des donateurs et de ses autres partenaires. Il est prêt à fournir des rapports supplémentaires d'activités sur l'amélioration des évaluations des besoins d'urgence mais il a vivement prié les membres de tenir dûment compte des besoins opérationnels du Programme. La transparence devrait s'améliorer grâce à un nouveau site Web qui a été créé pour rendre aisément accessibles les résultats des évaluations des besoins d'urgence; les réunions de fin d'évaluation dans les pays devraient devenir obligatoires. Il a également été souligné que les directeurs de pays et les directeurs régionaux sont responsables des évaluations des besoins d'urgence.
19. Le Secrétariat est convenu de présenter, à la troisième session d'octobre, des informations actualisées sur la mise en œuvre des mesures indiquées dans le document, notamment un plan d'exécution proposé portant sur la coopération avec les autres organisations, un calendrier et un exposé des incidences budgétaires. Le Secrétariat s'est engagé à procéder à une consultation des partenaires pour connaître leur avis sur la formulation du plan d'exécution.

### **Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États membres (2004/EB.1/3)**

20. Le Directeur de la Division des ressources humaines a soumis ce document, afin de donner au Conseil les informations supplémentaires qu'il avait demandées au cours des débats sur la question à sa session annuelle de mai 2003. Le document contient également une nouvelle version du projet de décision.
21. Le Directeur a rappelé au Conseil que le PAM applique une formule non officielle pour assurer l'équilibre entre les zones géographiques et entre les sexes au sein du personnel international du cadre organique.





22. Au cours du débat, le Conseil a indiqué qu'il approuve la politique de recrutement du PAM fondée sur le mérite, les efforts visant à améliorer la représentation équitable des sexes parmi le personnel international, de même que la politique visant à rendre les gestionnaires responsables de leurs décisions en matière de recrutement. Plusieurs membres du Conseil ont exprimé des préoccupations i) au sujet d'un parti pris éventuel en faveur de quelques grands pays donateurs dans l'application de la politique de recrutement; ii) concernant les difficultés rencontrées pour intégrer les pays en développement dans le programme des administrateurs auxiliaires; et iii) quant à la nécessité d'assurer une représentation équitable des femmes, en particulier celles des pays en développement. Rappelant qu'il est important de prendre en considération la richesse et la diversité de la composition du PAM dans sa politique relative à la représentation géographique, un membre s'est interrogé sur le bien-fondé de la formule 60/40 prévue pour la répartition entre les grands donateurs et les autres pays. Certains membres du Conseil se sont demandés s'il est tenu compte des pays en transition —d'Europe centrale et orientale en particulier— dans la politique relative à la représentation géographique. Le Conseil a demandé au Secrétariat de poursuivre l'examen de la question et de lui faire rapport à ce sujet lors de ses prochaines sessions.
23. Le Secrétariat a reconnu que cette question complexe devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi par le Conseil, notamment lorsque l'examen des questions de recrutement à l'échelon local dans le cadre de l'examen stratégique de la politique de gestion des ressources humaines sera achevé. Il est convenu que la formule non officielle appliquée en matière de représentation géographique et de représentation des deux sexes repose sur les principes de bonne foi et de transparence. Parmi les questions examinées dans le cadre de l'examen stratégique figurent les conditions d'emploi du personnel local et la nécessité d'appliquer à l'ensemble du personnel du PAM un système d'emploi unique fondé sur le statut et le règlement du personnel de la FAO. Les résultats de l'examen de cette question et ses conséquences sur la représentation géographique au sein du Programme seront présentés au Conseil.
24. Résumant les débats, le Président a indiqué i) que le PAM poursuit son travail sur cette question; ii) qu'il n'est pas possible de concevoir une nouvelle formule à ce stade; iii) qu'il n'existe pas de critères internationaux uniformes en la matière; et iv) que la question devrait être examinée et que des informations complémentaires seront communiquées lors de sessions ultérieures.
25. Le Directeur exécutif a souligné que le PAM continuera de recruter les meilleurs candidats disponibles sur le marché international du travail. Le Programme et lui-même ont le souci d'employer davantage de femmes et de personnes originaires des pays en développement et des pays donateurs nouveaux et émergents. Il a également encouragé les donateurs à financer l'emploi d'administrateurs auxiliaires en provenance de pays en développement.

### **Principes humanitaires (2004/EB.1/4)**

26. Le Secrétariat a ouvert les débats en signalant que le document contient la déclaration de politique générale relative aux principes humanitaires demandée lors de la dernière session du Conseil d'administration. Le document soumis au Conseil pour approbation présente l'"Énoncé des principes humanitaires" dans lequel sont précisés dix principes humanitaires fondamentaux qui guident les activités du PAM. Lesdits principes sont tirés d'instruments juridiques pertinents et s'inscrivent dans la continuité du Projet Sphère, de l'Initiative relative aux bonnes pratiques d'action humanitaire et d'autres efforts entrepris à l'échelle internationale en vue d'harmoniser les principes humanitaires. Le Secrétariat a par ailleurs



fourni, concernant la section du document consacrée au droit humanitaire international, deux précisions d'ordre technique sur des points soulevés par une des délégations avant les débats du Conseil.

27. Le Conseil a accueilli le document avec satisfaction en reconnaissant l'importance des efforts fournis pour donner suite à sa demande. Il a félicité le Secrétariat d'avoir élaboré en un temps record un document qui expose bien les débats et les échanges de vues internationaux dans ce domaine. Plusieurs membres ont souligné combien il est important que le PAM, plus grande organisation humanitaire du monde, s'attache à préciser les principes qui inspirent son action et veille à ce que son personnel les comprenne parfaitement.
28. Des membres du Conseil ont proposé d'apporter quelques modifications au corps du texte de manière à inclure des références à d'autres instruments juridiques importants (par exemple, les conventions sur les réfugiés et les instruments relatifs aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays) et à s'assurer que le document s'appuie clairement sur la Charte des Nations Unies. Ils ont également souhaité que le paragraphe 13 mette davantage en exergue les éléments suivants: importance de stratégies permettant de faciliter la transition entre les secours et le développement à plus long terme; nécessité de veiller à "l'innocuité" de l'aide alimentaire sur le plan économique; enfin, possibilité offerte aux autres organismes des Nations Unies, au Secrétaire général comme aux pays touchés de solliciter l'aide du PAM. Plusieurs délégués ont proposé d'ajouter à la liste les principes d'"indépendance" et d'"universalité" et de donner plus de visibilité aux approches fondées sur les droits de l'homme dans le document. Des membres ont par ailleurs demandé au Secrétariat d'utiliser l'Énoncé des principes humanitaires, une fois qu'il aura été approuvé, pour donner un nouvel élan à l'action engagée au sein du Comité permanent interorganisations pour harmoniser les principes humanitaires des membres.
29. Dans sa réponse, le Secrétariat a accueilli favorablement la plupart des propositions d'amendement, notamment la nécessité de faire référence aux instruments pertinents, de mettre en évidence les liens entre secours et développement et de rédiger plus clairement les sections concernant la possibilité de demander l'aide du PAM conformément au Statut. Le Secrétariat s'est interrogé sur le bien-fondé d'un principe d'indépendance dans le cas d'un organisme appartenant à ses États membres et a jugé prématuré de faire davantage référence à des approches fondées sur les droits. Le Secrétariat a également fait part au Conseil de certaines difficultés que rencontre le Comité permanent interorganisations pour dégager un consensus entre ses membres sur les principes humanitaires et l'a mis en garde contre le risque de répéter inutilement de tels débats.
30. Des questions ont été posées au sujet de la mise en œuvre des principes et on a demandé si leur approbation entraînera des modifications significatives du fonctionnement du PAM. Le Secrétariat a estimé que le PAM applique d'ores et déjà ces principes et que l'Énoncé des principes humanitaires deviendra un document de référence important pour guider le personnel dans les situations difficiles.
31. Le Directeur exécutif a conclu en soulignant combien il est important de formuler des principes humanitaires, qui aident à mieux définir "qui nous sommes, pourquoi nous existons et comment nous allons accomplir notre mission". Il a précisé qu'une fois approuvés, les dix principes humanitaires seraient ajoutés à la Synthèse des politiques générales du PAM et communiqués aux candidats à un emploi et aux membres du Conseil dans le cadre du programme d'orientation du PAM. L'Énoncé des principes humanitaires sera également intégré dans le code de bonne conduite du Programme; il servira à garantir



la connaissance des principes qui inspirent l'action du PAM, au sein de l'Organisation et chez ses partenaires.

32. Le Conseil, suivant une recommandation dans ce sens du Président, a approuvé les dix principes. Il a demandé au Secrétariat de préparer un document modifié tenant compte des observations formulées lors du débat qui lui sera soumis pour information, par l'entremise du Bureau, à sa prochaine session.

### **Rapport du PAM sur l'application de la résolution A/RES/56/201 de l'Assemblée générale: examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2004/EB.1/5)**

33. Le Directeur de la Division des relations extérieures a présenté ce point dont le Conseil d'administration avait demandé l'inscription à l'ordre du jour lors de sa première session ordinaire de 2002.
34. Le Conseil a examiné ce rapport en même temps que le document WFP/EB.1/2004/INF/6 présenté au titre du point 12 de l'ordre du jour. Les membres du Conseil ont invité le PAM à participer aussi activement que possible à l'examen triennal des activités opérationnelles et ont demandé des informations supplémentaires au sujet des plans du PAM concernant l'établissement d'un document d'orientation sur les stratégies de réduction de la pauvreté et l'élaboration d'indicateurs, l'accroissement de son rôle dans le renforcement des capacités nationales et l'interruption de la tendance à fléchir des ressources destinées aux activités de développement.
35. Le Président a répondu que la question du renforcement des capacités nationales (Priorité stratégique No 5) serait traitée à la troisième session ordinaire du Conseil en octobre 2004. Une consultation informelle concernant les donateurs nouveaux, non traditionnels, ou appartenant au secteur privé devrait avoir lieu au printemps 2004.
36. Le Conseil a demandé que les échanges de vues sur l'approche du PAM à l'égard de l'examen triennal général des activités opérationnelles se poursuivent au cours des sessions à venir. Le PAM prépare un cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté et des directives en la matière et participe à la mise au point d'indicateurs dans le cadre de la gestion axée sur les résultats. Le Conseil a demandé que le calendrier de préparation de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement des Nations Unies lui soit communiqué.
37. Le projet de décision a été approuvé après modification de sa rédaction. Le Conseil a noté que des membres ont invité le Secrétariat à examiner la suite donnée aux questions humanitaires et aux résolutions en la matière.

### **L'action du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA: le point sur la situation (2004/EB.1/6)**

38. Le Secrétariat, présentant le document, a résumé les aspects principaux de "L'action du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA: le point sur la situation", qui a été distribué au Conseil. Il a souligné que le PAM a rapidement accru l'ampleur de ses programmes sur le VIH/SIDA et, ce faisant, renforcé ses partenariats avec les institutions des Nations Unies, les ONG et les établissements universitaires et de recherche. Il collabore par exemple avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour que l'aide alimentaire devienne une composante essentielle des programmes de cette organisation. Le PAM a également élaboré un message institutionnel sur ce sujet. La demande d'interventions liées au VIH/SIDA est forte et en progression; les programmes doivent être



élargis et le Conseil sera de plus en plus fréquemment invité à examiner des demandes de financement dans ce domaine.

39. Les membres du Conseil ont reconnu la gravité de la question et accordé leur plein appui aux activités du PAM liées au VIH/SIDA. Ils ont notamment félicité le Programme de s'intéresser tout particulièrement aux orphelins et aux rapports existant entre la maladie et la nutrition.
40. L'un des membres du Conseil a noté l'extrême complexité des liens existant entre pauvreté et VIH/SIDA et que tous les acteurs font leur apprentissage en permanence. Le PAM a essayé diverses méthodes, notamment la prévention, l'atténuation des effets de la pandémie, l'alimentation scolaire et les traitements anti-rétroviraux. Il a ajouté que le document contient de nombreuses informations sur les évaluations initiales mais mentionne pour la première fois le suivi seulement au paragraphe 38. Il est en effet important d'évaluer l'impact des diverses méthodes pour tirer le meilleur parti de l'aide internationale axée sur le VIH/SIDA. Une étude sur les liens existant entre l'aide alimentaire et la prévention revêtirait un intérêt particulier.
41. On a également noté que la *coordination* n'est absolument pas mentionnée dans le document. À sa dernière session, le Conseil avait expressément demandé au PAM de lui fournir de plus amples renseignements sur sa collaboration avec le système des Nations Unies, en particulier avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). La coordination est indispensable, surtout pour éviter la concurrence inutile avec d'autres organisations.
42. Des membres du Conseil ont également estimé qu'il n'était pas tout à fait judicieux d'écrire au paragraphe 26: "se servir des opérations de grande envergure pour promouvoir le dépistage et l'accompagnement psychologique volontaires". Ils ont estimé que l'aide alimentaire ne saurait être utilisée comme une incitation au dépistage et à l'accompagnement psychologique.
43. Le Secrétariat s'est déclaré d'accord avec toutes ces observations. Il a confirmé que le PAM coordonne ses activités concernant le VIH/SIDA avec l'ONUSIDA, mais a reconnu qu'il faudrait renforcer la coordination. La question sera examinée plus en détail dans un rapport à venir.
44. Le Directeur exécutif a souligné que le PAM travaille en toute collégialité avec l'ONUSIDA, l'UNICEF et l'OMS et fait fond sur leurs recherches. Le PAM qui est coparrain d'ONUSIDA travaille également avec les autorités locales et les gouvernements. L'alimentation et la bonne nutrition sont souvent les premiers moyens de lutter contre le VIH/SIDA. Les Nations Unies ont coopéré avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le PAM fait de son mieux pour faire partie de l'équipe, mais il sait bien ce qu'il peut et ne peut pas faire et n'entend pas dépasser ses limites.
45. Le Conseil a pris note de ces informations et a souhaité recevoir des renseignements supplémentaires, compte tenu des opinions exprimées au cours du débat.

#### **Note d'information relative à l'appui du PAM au NEPAD (2004/EB.1/7)**

46. Le Secrétariat a présenté le document en rappelant au Conseil qu'il répondait à une demande formulée à une réunion antérieure et a donné une vue d'ensemble de la coopération du PAM avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
47. Le Conseil a pris note avec satisfaction de la note d'information, qui illustre sans équivoque l'engagement du PAM en faveur de l'Afrique, et il s'est félicité de sa qualité.



48. Reconnaissant combien il est nécessaire de poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs à long terme en Afrique, les membres ont accueilli avec satisfaction la signature du mémorandum d'accord entre le NEPAD et le PAM, en particulier parce qu'il a pour but de promouvoir l'alimentation scolaire et les systèmes de réserves alimentaires. Ils ont également noté qu'il fallait intégrer les actions lancées dans le cadre du NEPAD aux stratégies et plans d'action nationaux. Le programme pilote d'alimentation scolaire qui associe les petits exploitants agricoles locaux à la production des denrées et à l'approvisionnement des écoles a été particulièrement apprécié parce qu'il permet de venir en aide aux populations rurales pauvres.
49. Le caractère essentiellement africain du NEPAD a été souligné: les pays africains ont pris l'initiative d'instaurer un partenariat purement africain pour avoir la maîtrise de leur développement et réduire leur dépendance à l'égard de l'aide et de l'assistance extérieures. L'aspect partenariat est particulièrement important pour atteindre les buts du NEPAD. Le développement découlera des efforts déployés par les pays mais un appui international reste nécessaire, en particulier celui du PAM. La volonté d'atteindre les buts fixés en matière de développement existe bien mais les ressources sont souvent insuffisantes; les synergies créées avec le PAM rendraient le succès possible. Il faut agir pour garantir que les pays africains disposent des ressources suffisantes pour faire face aux conséquences des crises et s'y préparer. Dans certains cas, les soutiens promis ne se sont malheureusement pas matérialisés. Le PAM devrait se concentrer sur les secours alimentaires et travailler avec chaque pays pour appuyer les réfugiés et les rapatriés et contribuer à leur réinsertion économique et sociale. Les principales difficultés concernent les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation et des ressources en eau. La création d'un fonds d'urgence de 300 millions de dollars a été chaleureusement saluée.
50. On a souligné que les activités du NEPAD doivent être harmonisées avec celles des Nations Unies et des autres organismes et institutions. Le NEPAD n'ayant quasiment pas de ressources pour parvenir à ses fins, le soutien international ainsi que les partenariats avec des organismes tels que l'Union africaine sont essentiels. Le besoin d'assistance technique a été particulièrement souligné. Le PAM devrait rattacher ses activités à celles des communautés économiques régionales. Il a été reconnu que les activités du NEPAD ne doivent pas avoir pour effet d'élargir les activités des institutions, quelles qu'elles soient, à de nouveaux domaines et que les buts du NEPAD sont en harmonie avec les Objectifs de développement du Millénaire.
51. Le Conseil s'est dit très favorable à la collaboration entre le PAM et le NEPAD, en particulier en ce qui concerne le programme d'alimentation scolaire reposant sur la production locale et l'étude des systèmes de réserves alimentaires en Afrique, et a demandé au Directeur exécutif de le tenir au courant de tout fait nouveau concernant la mise en œuvre du mémorandum d'accord et les réalisations obtenues dans son cadre.

---

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

### Examen des procédures de l'Organisation: financement des projets pilotes (2004/EB.1/8)

52. Le Secrétariat, présentant ce document, a souligné qu'il a été établi parce qu'il était nécessaire de mettre à jour les règlements financiers; La politique du PAM reste valable mais il faut changer les méthodes d'application pour tenir compte des nouvelles réalités comme l'accroissement des activités du PAM – les besoins dépassent désormais les disponibilités de fonds d'aide d'urgence – et la nécessité d'améliorer les rapports et la





réponse aux souhaits des donateurs. L'objectif consiste à mettre le nouveau système en place pour janvier 2005, mais la question est si importante qu'il ne faut pas la traiter avec une hâte excessive.

53. Le nouveau système proposé se caractérise par l'amélioration de l'utilisation des contributions et des disponibilités de produits pendant le déroulement des projets. Dans le passé, les budgets ont dû être établis sur la base de l'hypothèse la moins favorable pour tenir compte des variations éventuelles de sorte que des soldes non utilisés subsistaient souvent à la fin des projets; le nouveau système devrait permettre d'établir les budgets sur la base de scénarios multiples et d'un compte unique en espèces pour utiliser les fonds au mieux et mieux associer les besoins de produits et les disponibilités; en outre il permettrait une liquidation plus transparente à la fin des projets. Ce système améliorerait aussi la coordination avec les calendriers des donateurs. Il sera mis à l'essai par les cinq projets pilotes en cours de façon à vérifier son bien-fondé.
54. Le nouveau système devrait permettre d'améliorer sensiblement —peut-être de 40 pour cent— le nombre de bénéficiaires touchés en utilisant plus rationnellement les fonds. Les soldes non utilisés devraient diminuer. Des économies atteignant 370 millions de dollars sont envisagées. Une analyse efficace des risques et de bonnes compétences de gestion seraient nécessaires dans le cadre du nouveau système proposé.
55. L'objectif consiste à améliorer le volume d'activités de 10 à 40 pour cent. Le Conseil d'administration est invité à approuver une modification du règlement autorisée par le Directeur exécutif qui permettrait d'utiliser la Réserve opérationnelle pour couvrir les risques des projets pilotes.
56. Le Conseil d'administration a reconnu l'importance de la question, approuvé les travaux exécutés par le Secrétariat et pris note avec satisfaction de la qualité du document. Les propositions ont été appuyées sans réserve et le Conseil a demandé à être tenu au courant de l'évolution de la question.
57. Certains membres ont estimé que les projets pilotes présentent un élément de risque très modeste compte tenu des réserves disponibles; ce sont les opérations de grande ampleur qui évoluent rapidement qui présenteront des risques réels. Les projets pilotes devraient permettre aux fonctionnaires chargés des finances et de la gestion des projets d'acquérir une formation utile. On a noté que des évaluations rigoureuses des besoins d'urgence sont nécessaires ainsi que la conception dynamique d'une approche intégrée consultative, en raison notamment de la baisse possible des contributions, qui serait ainsi compensée par une efficacité accrue. Il serait aussi nécessaire d'harmoniser le nouveau système avec le Plan stratégique et le Plan de gestion.
58. On a demandé selon quels critères l'emplacement des projets pilotes a été choisi et si des délais suffisants pour en tirer les leçons ont été prévus. Certains membres se sont demandé s'il est judicieux de travailler avec des lignes budgétaires multiples et dans quelle mesure les donateurs seraient disposés à donner une approbation globale en matière d'utilisation de leurs contributions. Certains membres ont contesté l'idée des ventes de produits alimentaires par le PAM. On a insisté sur la nécessité de fixer clairement les limites et les pouvoirs dans le cadre du nouveau système de financement; des travaux complexes et importants seraient nécessaires au siège et on a demandé des précisions au sujet de l'effet de ces travaux sur les effectifs. Certains membres ont signalé que le nouveau système constitue une option possible parmi d'autres. On s'est félicité de la souplesse du système proposé et du fait qu'il permettrait d'éliminer les soldes de liquidités non utilisées. On a insisté sur la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les donateurs. Le Conseil d'administration a demandé que le nouveau système fasse l'objet de consultations



supplémentaires avant d'être mis en œuvre, d'autant plus qu'il pourrait s'avérer nécessaire de modifier les règles concernant les contributions des donateurs.

59. Le Secrétariat a accueilli avec gratitude le concours offert par le Conseil d'administration dont les interventions seront dûment prises en considération. En réponse à diverses questions, il a indiqué que l'emplacement des projets pilotes était choisi sur la base de considérations opérationnelles et non de la géographie. La gestion financière doit être renforcée grâce à la nomination de cinquante fonctionnaires chargés des finances supplémentaires; le système WINGS a contribué à améliorer puissamment l'efficacité de l'Organisation. Le Secrétariat a admis qu'il est peu probable que les donateurs approuvent en bloc l'utilisation de leurs contributions, mais la présentation de bons rapports devrait renforcer la crédibilité du PAM et gagner la confiance des donateurs. Il est nécessaire d'étudier davantage la question de l'utilisation des produits; l'examen du recours aux emprunts au niveau régional est en cours et n'a pas encore abouti à une réponse définitive. Si les projets pilotes ont une durée trop courte, la mise en place du nouveau système risque d'être retardée; la question est trop importante pour risquer de faire des erreurs.
60. Le Conseil d'administration a approuvé le projet de décision dans la version proposée.

### **Base de calcul du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) sur le coût du transport maritime (2004/EB.1/9)**

61. Présentant le document, le Secrétariat a expliqué que le Conseil était prié d'approuver la décision prise par le Directeur exécutif précédent au sujet de la comptabilisation de la prime de fret appliquée aux États-Unis. Il a indiqué que la ratification par le Conseil était sollicitée avant que les états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002–2003 soient publiés, en mai 2004.
62. Le Secrétariat a rappelé que, depuis l'adoption de la politique de dotation en ressources et de financement à long terme, en 1996, tous les donateurs sont tenus de fournir les espèces requises pour financer les coûts liés à leurs contributions, y compris les coûts d'appui indirects. Il a exposé les obligations légales auxquelles est soumis le Gouvernement américain en matière de transport des dons de produits offerts par les États-Unis. De 1996 à 2001, les États-Unis ont payé des CAI sur toutes leurs contributions, y compris la prime de fret. En 2001, les États-Unis ont informé le PAM que les primes de fret versées aux transporteurs américains en vertu de la loi américaine ne devraient pas être prises en compte dans le calcul des CAI.
63. D'accord avec la position des États-Unis, le Directeur exécutif alors en exercice avait décidé que la prime de fret ne serait pas prise en compte dans la contribution des États-Unis et ne serait comptabilisée que sous forme d'inscription provisoire dans les livres du PAM. Le Commissaire aux comptes du PAM a par la suite contesté la méthode de comptabilisation des primes de fret qui, selon lui, devraient figurer dans l'état des recettes et des dépenses.
64. Le Secrétariat a fait savoir au Conseil que le document a été examiné par le Comité financier de la FAO et par le CCQAB, qui ont demandé que cette méthode de comptabilisation soit indiquée dans les états financiers de l'exercice biennal.



65. Le Conseil a remercié le Secrétariat pour le document et les renseignements fournis mais a estimé qu'il fallait replacer ce cas particulier dans une perspective plus large pour en examiner toutes les répercussions. Les restrictions imposées par les donateurs constituent un problème de nature générique qui a des répercussions sur l'efficacité, l'efficacé et la souplesse du PAM. Le Conseil a suggéré d'aborder la question de la prime de fret dans le cadre d'un débat plus large sur les restrictions imposées par les donateurs sur l'élimination des conditions attachées à l'aide alimentaire ainsi que le transport et le multilatéralisme.
66. Le Conseil a reconnu les limitations imposées au donateur concerné par sa législation ainsi que la nécessité pour le Secrétariat de faire preuve de souplesse, et a décidé que le PAM devrait éviter d'appliquer les exceptions et des traitements différenciés aux donateurs. Des membres ont exprimé leurs vues sur les points suivants: i) les conséquences possibles d'une décision ayant un effet rétroactif; ii) la nécessité d'éviter de créer des précédents en matière d'exceptions; iii) la nature technique du sujet, qui ne devrait pas être traité en même temps que d'autres questions; et iv) les coûts de l'administration de cet arrangement comptable.
67. Les membres du Conseil ont demandé au Secrétariat de leur communiquer l'opinion du Commissaire aux comptes et des conseillers juridiques. Ils ont également proposé qu'un débat ait lieu sur les questions plus larges de la comptabilisation des contributions au PAM.
68. Après avoir reçu des compléments d'information de la part du Secrétariat, le Conseil a approuvé la décision modifiée ci-après:

"Suite à la recommandation du Commissaire aux comptes, le Conseil a approuvé, à titre exceptionnel, la mesure exceptionnelle prise par le Directeur exécutif d'exclure les primes de fret appliquées au titre du transport maritime aux contributions des États-Unis conformément à l'accord conclu le 30 octobre 2001 entre le Gouvernement des États-Unis et le PAM, comme cela est indiqué dans le document WFP/EB.1/2004/5-B/1. Cette approbation se limite à l'exercice biennal prenant fin au 31 décembre 2003 et ne constitue pas un précédent en ce qui concerne le traitement que le PAM réservera à l'avenir aux contributions de donateurs.

Le Conseil a souligné que cette décision ne devrait pas préjuger des résultats de toute future discussion sur le sujet. À cet égard, il a invité le Secrétariat à procéder à une consultation informelle sur le traitement des contributions.

Le Conseil a pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.1/2004/5(A,B)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.1/2004/5(A,B)/3)".

---

## RAPPORTS D'ÉVALUATION

### Rapport résumé de l'évaluation thématique de la catégorie des IPSR (2004/EB.1/10)

69. Le Directeur d'OEDE, présentant ce document, a souligné que l'aide du PAM a changé de nature au cours des 15 dernières années, car les interventions d'urgence l'emportent sur les activités de développement. La catégorie des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) a été créée pour répondre aux nouveaux besoins. L'évaluation et les recommandations sont présentées au Conseil d'administration parce qu'il avait demandé en octobre 2000 que cette catégorie fasse l'objet d'une évaluation en raison de sa nature novatrice et complexe. L'évaluation et les consultations connexes ont pris beaucoup de temps.





70. Les membres du Conseil ont noté que la période critique qui suit une catastrophe doit être gérée avec soin de façon à éviter l'apparition ultérieure de besoins considérables d'aide alimentaire; les IPSR sont extrêmement utiles à cet égard. Il a été admis que ces interventions occupent une place importante dans les travaux du PAM, notamment pour aider les bénéficiaires à devenir autonomes. Le PAM a une longue expérience des situations d'urgence et des activités de redressement et a adopté des méthodes novatrices, par exemple l'organisation des IPSR. Toutefois, il est encore possible d'améliorer l'efficacité, ainsi qu'il est indiqué dans l'évaluation thématique. Plusieurs membres ont insisté sur la nécessité d'établir des objectifs de redressement précis et réalisables et de doter les bureaux de terrain de ressources suffisantes. Il est important de veiller à ce que les donateurs comprennent bien les objectifs des IPSR et, à cet égard, il est indispensable de renforcer les contacts avec les gouvernements et les organisations. Le Conseil est convenu qu'il n'existe pas de solution simple aux problèmes que les IPSR sont destinées à traiter, même si ces interventions ont heureusement permis de faciliter le passage des secours à l'aide au redressement. On a soutenu fermement l'achat de produits alimentaires pour les IPSR au niveau local, notamment dans les pays en développement. On a insisté sur la nécessité de suivre cette question.
71. Le Conseil d'administration a accueilli favorablement l'évaluation qu'il a jugée utile, complète et traitant diverses questions critiques qui intéressent les IPSR. Les membres du Conseil ont dans l'ensemble appuyé les recommandations figurant dans l'évaluation tout en formulant quelques réserves et en soulevant diverses questions. Une délégation a regretté que le résumé de l'évaluation n'aborde pas certains points importants de façon assez directe; on a également posé des questions à propos de la place considérable donnée aux IPSR de première génération et du fait que la question des partenariats FAO/PAM n'a pas été abordée directement.
72. Sur la base de certaines conclusions de l'évaluation, quelques membres se sont inquiétés du bien-fondé de la règle de transformation des opérations d'urgence en IPSR dans un délai de deux ans et de l'indication selon laquelle les opérations de redressement peuvent parfois compromettre les activités de secours du PAM. Un membre a déduit de l'évaluation que la création de la catégorie des IPSR visait à renverser la tendance au fléchissement des ressources en faveur du développement. De façon plus générale, de nombreuses délégations se sont déclarées déçues par les mesures intérimaires de la direction présentées par le Secrétariat dans l'annexe et ont demandé pour quelle raison la direction du PAM ne donne pas une réponse complète à toutes les recommandations. On a exprimé la crainte que la direction ne soit pas entièrement convaincue par certaines conclusions et constatations. Bon nombre de délégations ont suggéré que, vu l'importance des conclusions et recommandations de l'évaluation, on envisage d'entamer un processus de consultation comportant un dialogue avec les membres du Conseil sur la suite à donner à l'évaluation et l'amélioration de l'efficacité des IPSR.
73. Le Directeur de l'évaluation remercie les membres du Conseil d'avoir étudié le document avec tant d'attention. Les divers points faibles des résultats des IPSR qui ont été signalés au cours du débat ont peut-être fait perdre de vue les points forts de cette catégorie. Il faut souligner que l'évaluation a également fait ressortir les résultats positifs de ces interventions. La principale conclusion de l'évaluation qui relève les insuffisances de la capacité de programmation, figure également dans nombre d'autres évaluations dirigées par l'OEDE. Il s'agit dans ce cas d'une évaluation intérimaire, fondée sur des informations de provenances multiples, méthode qui contribue à aboutir à des conclusions plus nettes et plus cohérentes. Le Directeur d'OEDE a clairement précisé que l'évaluation n'avait pas fait apparaître que les IPSR étaient destinées à augmenter les recettes mises à disposition de l'organisation en raison du fléchissement des ressources destinées au développement; cette



catégorie était au contraire destinée à récupérer des fonds supplémentaires qui n'auraient pas été mis à la disposition du PAM en l'absence d'IPSR. Le Directeur a ajouté que le rapport intégral comporte des recommandations visant à améliorer les mécanismes institutionnels qui encouragent la récupération de fonds.

74. Le Secrétariat a déclaré que l'évaluation témoigne de l'indépendance du Bureau de l'évaluation et que les diverses questions qui y sont soulevées, notamment celle de la qualité des programmes, seront examinées avec soin. La formulation des mesures intérimaires de la direction a été ralentie par la réception tardive du rapport résumé d'évaluation. Une matrice complète de réponse de la direction sera communiquée à la prochaine session du Conseil d'administration et examinée au cours d'une consultation informelle.
75. Deux conclusions positives de l'évaluation qui sont mentionnées dans le résumé n'ont guère retenu l'attention au cours du débat précédent:
  - a) Les IPSR apportent "un appui efficace aux fonctions de secours de base";
  - b) "dans les contextes politiquement stables, les objectifs des activités de redressement sont près d'être atteints".
76. Ces deux conclusions sont importantes puisque la majorité des IPSR sont mises en œuvre dans des conditions difficiles. Les grandes IPSR destinées à faire face à des crises humanitaires complexes privilégient les secours au détriment du redressement. Cependant, le PAM a raison de militer énergiquement pour la reconstitution des moyens de subsistance des populations touchées par les crises. Les retards et les échecs sont fréquents et inévitables. Dans un rapport récent, le Groupe de travail UNDG/Comité exécutif pour les affaires humanitaires (ECHA) sur les questions de transition a fait observer que 40 pour cent des pays qui sortent d'un conflit retombent dans un conflit; en Afrique, la proportion atteint même 60 pour cent. Le PAM appuie à juste titre l'action des populations qui s'efforcent de reconstituer les moyens de subsistance détruits par les crises, même si le redressement n'est pas garanti.
77. En ce qui concerne les achats locaux, le PAM a recours à cette formule chaque fois que possible; il a acheté des quantités importantes de produits au niveau local ou régional.
78. La remarque formulée par un membre quant à la nécessité de revoir les critères régissant le passage des opérations d'urgence aux IPSR au bout de deux ans, a été accueillie favorablement.
79. L'évaluation thématique est fondée en grande partie sur l'examen rétrospectif des évaluations d'IPSR qui ont eu lieu entre 1999 et le début de 2002. Or, les choses se sont beaucoup améliorées depuis lors. L'examen des améliorations importantes présentées par chacune des IPSR de deuxième génération, compte tenu des conclusions des diverses évaluations, ne relève pas de l'évaluation thématique en question et n'est donc pas pris en compte dans le rapport. Les IPSR de deuxième génération sont toutes dotées d'un cadre logique et, dans de nombreux cas, une formation en la matière a été organisée. L'évaluation de la vulnérabilité et le ciblage ont été améliorés, le suivi-évaluation ont été renforcés. En fait, toutes les recommandations au niveau national ont été mises en œuvre et la réponse de la direction a été communiquée au Conseil d'administration dans chaque cas.
80. Le Secrétariat a déclaré que toutes les questions soulevées dans l'évaluation thématique des IPSR seront examinées en détail et qu'une action consécutive sera entreprise; le Secrétariat garde toute sa confiance à cette catégorie d'interventions en tant que telle, étant donné que le Plan de gestion biennal du PAM leur donne une importance particulière. En fait, le PAM continuera de traiter les questions de partenariat dans le cadre du Groupe de travail UNDG/ECHA.



81. Dans certains cas, aucune opération de redressement n'a été tentée, en partie à cause des réductions de fonds; c'est là un problème des IPSR qui ne disposent que d'une partie des ressources requises. Le passage à l'action de redressement ne se fait pas par étapes successives: c'est un processus complexe comportant de nombreux échecs qui ne sont pas nécessairement imputables à une programmation insuffisante. Le passage aux IPSR dans des délais fixés ne devrait pas être obligatoire mais être conditionné par le volume de secours nécessaire. Le Secrétariat reconnaît la nécessité de renforcer les capacités et les partenariats. Un modèle de réponse de l'administration sera présenté à la session de mai du Conseil d'administration, mais il faut du temps pour examiner convenablement les questions en cause et procéder à des consultations.

---

## RAPPORTS SUR LES OPERATIONS — QUESTIONS OPERATIONNELLES

### Note d'information sur la catégorie des opérations spéciales (2004/EB.1/11)

82. La Division OTP a fait savoir au Conseil, à sa session d'octobre 2002, qu'un document sur les opérations spéciales lui serait présenté. Elle a noté que, de l'avis général, la définition officielle des opérations spéciales ne correspond plus depuis un certain temps déjà à la pratique ni aux services communs/interorganisations que le PAM était de plus en plus fréquemment appelé à fournir. Des discussions internes ont commencé sur les possibilités de recourir aux opérations spéciales pour financer les activités relevant de la cinquième priorité stratégique. D'autres formules sont également à l'étude, notamment la budgétisation de tels projets dans le cadre des opérations d'urgence/IPSR/programmes de pays ou la création de fonds fiduciaires.
83. Le Conseil a souligné l'importance de deux points évoqués au paragraphe 19: associer davantage les donateurs aux stades de planification d'une opération spéciale; nécessité de disposer dès le départ d'indicateurs de performance précis comme références pour le suivi et pour les ajustements ou révisions budgétaires. Il a également noté que le PAM a pour mandat, dans le cadre du Comité de haut niveau chargé de la gestion, d'administrer les services de transport aérien non liés au maintien de la paix pour le compte des organismes des Nations Unies et des ONG qui sont ses partenaires. On a demandé que des informations concernant le rôle du PAM dans ces opérations soient diffusées.
84. Certains membres du Conseil ont jugé préoccupant que le PAM envisage de se servir des opérations spéciales comme moyen de financer des activités d'assistance technique relevant de la cinquième priorité stratégique et ont demandé, au cas où le PAM déciderait de poursuivre sur cette voie, qu'une nouvelle consultation des donateurs intéressés ait lieu. Le Conseil a également noté que la distinction établie entre opérations spéciales, opérations d'urgence et IPSR pourrait être établie plus clairement afin d'éviter de lancer des opérations spéciales comme celle qui a été entreprise en Corée du Nord.
85. Il a été décidé que la Division OTP présenterait au Conseil, à sa session de mai 2004, un document de politique générale sur les opérations spéciales.



## **PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE — QUESTIONS OPERATIONNELLES**

### **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration — Arménie 10053.1 (2004/EB.1/12)**

86. Après avoir exposé brièvement les opérations du PAM dans la région, le Directeur régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale a présenté ce point de l'ordre du jour.
87. Le Conseil a appuyé l'IPSR mais il a soulevé quelques questions et a exprimé des préoccupations concernant: i) la sélection des zones de projet; ii) le bien-fondé du choix qui a été fait d'orienter vers les femmes et les jeunes filles les activités vivres-contre-travail, vivres pour la formation et alimentation scolaire; iii) la question de la coopération avec d'autres organisations internationales et des ONG pour l'IPSR; iv) la capacité de l'IPSR de porter suffisamment d'attention aux réfugiés et à leurs besoins; et v) la précision insuffisante de la stratégie de sortie. Des questions ont également été posées au sujet d'autres opérations du PAM dans la région.
88. Dans leur réponse, le Directeur régional et le Directeur de pays pour l'Arménie ont précisé que quelque 25 pour cent des bénéficiaires du projet IPSR Arménie 10053.1 sont des réfugiés et vu le niveau d'éducation généralement élevé, les populations locales possèdent les compétences nécessaires pour garantir l'efficacité et la durabilité des interventions vivres-contre-travail en rapport avec les infrastructures. Un certain nombre d'ONG nationales et internationales ont été citées comme partenaires actifs du PAM. La sélection géographique a été effectuée sur la base des indicateurs de pauvreté et de malnutrition. Quant à la stratégie de sortie, elle dépendra du succès des mesures définies dans le document "Stratégie de réduction de la pauvreté" et elle sera conditionnée par une évaluation de fin de cycle de l'IPSR.
89. Le représentant de l'Arménie a déclaré que sa délégation se préoccupe de la substitution du mot "restrictions" au mot "blocus" dans ce document. Les frontières avec les pays voisins sont fermées et les effets socio-économiques de cette situation ne se limitent pas à de simples restrictions économiques. Le représentant de la Turquie a indiqué que sa délégation a demandé le changement de terme parce que, selon les chiffres des services statistiques arméniens, la Turquie est un partenaire commercial de l'Arménie. Le Secrétariat a répondu qu'il est en fait plus exact de décrire cette situation en se servant du terme "restrictions", que de celui de "blocus", qui suppose l'absence de tout échange international. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de publier un rectificatif au document.
90. Le Conseil a approuvé le projet de décision.



## PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION AFRIQUE DE L'OUEST — QUESTIONS OPERATIONNELLES

### Projets de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration — Bénin 10308.0 (2004/EB.1/14) et Gambie 10311.0 (2004/EB.1/15)

91. Le Directeur régional a donné au Conseil un aperçu de la situation dans la région de l'Afrique de l'Ouest, en décrivant les opérations d'urgence lancées au Tchad et dans le Sahel ainsi que les faits nouveaux concernant l'IPSR menée dans la région côtière de l'Afrique de l'Ouest. Il a également présenté deux projets de développement au Conseil pour approbation: "Promotion de l'éducation formelle et non formelle des enfants et des jeunes", au Bénin et "Appui à l'éducation de base dans les régions rurales vulnérables", en Gambie.
92. S'agissant du **Bénin**, le Conseil a noté que le projet est conforme au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans la mesure où il s'attaque aux causes premières de la pauvreté: l'insécurité alimentaire, les carences du système scolaire et la disparité entre garçons et filles dans l'éducation. Le Conseil s'est félicité de voir que l'aide du PAM est complémentaire de l'action du gouvernement dans le domaine de l'éducation de base. Il s'est déclaré satisfait de la stratégie suivie pour assurer la participation des parties prenantes à tous les stades de l'exécution du projet. Les principaux points soulevés au sujet de ce projet ont été les suivants: i) choix du site du projet; ii) valeur calorique de la ration destinée aux internats; iii) objet des distributions trimestrielles de céréales aux filles, outre la ration qu'elles reçoivent à l'école; iv) proportion plus importante de garçons que de filles parmi les bénéficiaires; v) montant considérable des coûts d'appui directs pris en charge par une organisation des Nations Unies; vi) achat local de produits alimentaires; et vii) stratégie de retrait prévue.
93. En ce qui concerne le premier point, le Secrétariat a indiqué que le PAM a décidé, en collaboration avec le gouvernement, de cibler les zones où règne l'insécurité alimentaire et où les taux de scolarisation dans le primaire sont faibles. Une seule région du pays, la région nord, a été retenue pour faciliter la gestion. En ce qui concerne le deuxième point, les pensionnaires recevront 90 pour cent de l'équivalent de leurs besoins caloriques quotidiens, étant entendu que les familles apporteront les 10 pour cent restants; il s'agit là d'une méthode efficace et éprouvée pour encourager la participation des communautés au projet. La ration supplémentaire de céréales (troisième point) est destinée à compenser le coût d'opportunité que représente pour les familles le maintien des filles les plus grandes à l'école, contribuant ainsi à lutter contre l'abandon scolaire. Le nombre plus élevé de garçons que de filles (quatrième point) correspond à la situation au démarrage du projet; l'objectif est de parvenir à la parité. En ce qui concerne le cinquième point, le PAM sous-traite actuellement de nombreux services administratifs au PNUD; ce poste de dépenses baissera suite à la mise en place du système WINGS dans les bureaux de pays. Le Secrétariat, tout en admettant que les produits alimentaires locaux seraient mieux adaptés aux coutumes et aux besoins de la population ciblée (sixième point), a souligné les difficultés considérables auxquelles il se heurte pour acheter, transporter et entreposer ces produits, en particulier le poisson. Aucun des pêcheurs locaux n'a ni le volume d'activité ni le niveau professionnel requis pour approvisionner le projet. L'huile de graines de coton pourrait être achetée sur place, après certification et normalisation de sa qualité. Une stratégie de retrait est prévue (septième point). Le gouvernement a son propre programme de cantines scolaires, et les



communautés y contribueront sans doute davantage lorsqu'elles en percevront les avantages.

94. S'agissant de la **Gambie**, le Secrétariat a indiqué qu'elle est un des neuf pays du Sahel qui ont participé à une conférence organisée par le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest, en septembre 2003. Le projet examiné confirme l'engagement de la Gambie en faveur de la déclaration ministérielle adoptée sur l'Alliance pour l'alimentation scolaire, la santé et l'éducation de base au Sahel pour 2003–2015. Ce projet comporte un volet relatif à l'alphabétisation des adultes destiné aux agricultrices. L'instruction est pour un gouvernement le meilleur moyen d'aider son peuple à se libérer de la pauvreté; l'alimentation scolaire s'est avérée le meilleur mode d'utilisation possible de l'aide au développement.
95. Le Conseil a noté que la formation d'un capital humain est essentielle pour le développement du pays et a approuvé l'association des composantes alphabétisation et aide alimentaire. Il a réaffirmé l'importance de l'achat de produits alimentaires sur place, qui stimulerait l'économie locale et permettrait de respecter les habitudes alimentaires de la population.
96. Le Secrétariat a donné au Conseil l'assurance que le projet encouragera vigoureusement l'achat local de produits alimentaires, par exemple le sel iodé, le riz et les haricots. Le projet encouragera également le gouvernement à faciliter la constitution de coopératives agricoles pour mettre sur le marché des quantités plus importantes de denrées. Le Secrétariat a souligné que la charge de travail des agricultrices est trop lourde. Le projet espère leur accorder des avantages appropriés pour compenser le temps perdu, leur permettant ainsi de terminer le programme d'alphabétisation. En ce qui concerne les observations formulées sur la nécessité de créer de vastes partenariats, le Secrétariat a indiqué que le projet poursuivra et intensifiera sa collaboration avec le secteur privé (TPG), les organismes des Nations Unies – FAO, UNICEF et OMS – la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Des efforts seront déployés pour encourager la participation des communautés au programme d'alimentation scolaire.
97. Le Conseil a approuvé les deux projets.

---

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION ASIE — QUESTIONS OPERATIONNELLES

### Interventions prolongées de secours et de redressement soumises à l'approbation du Conseil d'administration — Népal 10058.3 (2004/EB.1/16), Cambodge 10305.0 (2004/EB.1/17) et Indonésie 10069.1 (2004/EB.1/18)

98. Après avoir évoqué certains aspects des opérations du PAM dans la région, le Directeur du Bureau régional pour l'Asie a présenté les trois interventions prolongées de secours et de redressement inscrites à ce point de l'ordre du jour.
99. Le Conseil a approuvé l'ensemble des IPSR et a pris note avec satisfaction des activités du PAM dans les trois pays considérés.
100. **IPSR Cambodge:** les membres du Conseil ont fait part de leurs préoccupations relatives: i) au manque d'informations concernant l'articulation entre les interventions du PAM et la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté; ii) à la perspective d'instaurer un partenariat plus étroit avec le pays hôte; iii) au recours à des interventions non alimentaires, en privilégiant par exemple les formules travail contre rémunération plutôt





que vivres-contre-travail; iv) l'éventuelle sous-estimation par le PAM de l'instabilité politique au Cambodge; et v) la question des achats locaux.

101. **IPSR Népal:** le Conseil a demandé des précisions au sujet: i) des conséquences de la présence réduite du PAM dans les camps de réfugiés; ii) du nombre de personnes sans ressources qui s'y trouvent; iii) du calendrier prévu pour le rapatriement/l'intégration des réfugiés; iv) de l'action du PAM pour prévenir un regain de violence sexuelle et sexiste.
102. **IPSR Indonésie:** les membres du Conseil ont apporté un soutien ferme à l'IPSR et formulé les observations suivantes: i) l'approche de l'IPSR ne devrait pas être fondée sur l'offre; ii) la stratégie de retrait est floue; iii) l'atlas de l'insécurité alimentaire est d'une grande utilité; iv) le PAM est une organisation compétente et le maintien de sa présence en Indonésie est justifié; v) l'utilisation des fonds fiduciaires de l'IPSR doit respecter l'orientation de la nouvelle IPSR.
103. **Le Directeur de pays chargé du Népal** a répondu que la question du rapatriement est actuellement au point mort mais que l'Organisation des Nations Unies étudie d'autres démarches, notamment dans le cadre de consultations avec le gouvernement du Népal concernant l'intégration au sein des populations locales. Des mesures ont été prises pour mettre un terme à la violence sexuelle et sexiste; à cet égard, un renforcement des effectifs du Programme dans les camps serait utile et le PAM espère que le gouvernement va rétablir une présence policière dans les camps. Tous les réfugiés sont tributaires de l'aide alimentaire du PAM car ils ne sont pas autorisés à travailler au Népal.
104. **Le Directeur de pays chargé du Cambodge** a répondu que: i) des groupes de travail coordonnés techniques doivent contribuer à hiérarchiser les activités figurant dans la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté; ii) conformément aux accords tripartites conclus entre le PAM, des ONG et le gouvernement, certaines responsabilités ont été confiées au gouvernement; ainsi, le Ministère de la santé achemine certaines denrées alimentaires destinées aux personnes atteintes de tuberculose; iii) les bénéficiaires et le gouvernement se prononcent en faveur de la poursuite du programme vivres-contre-travail; iv) au moment de la rédaction du document, il était prévu que le gouvernement serait constitué peu après les élections de juillet 2003; v) dans le cadre de l'IPSR en cours, 20 pour cent environ des achats sont réalisés sur place, ce qui s'appliquera aussi à la nouvelle IPSR.
105. **Le Directeur de pays chargé de l'Indonésie** a répondu que: i) l'IPSR est en fait fonction des besoins, dans une très large mesure; ii) la stratégie de retrait est clairement mentionnée dans le document; iii) l'entreprise du secteur agroalimentaire qui produit les biscuits et les nouilles enrichis a pris des engagements à caractère social; iv) le bureau de pays attend avec impatience la mise en œuvre du programme pilote concernant l'Examen des procédures de l'Organisation.
106. Le Conseil a approuvé les trois IPSR.



## PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DU PAM DANS LA REGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE — QUESTIONS OPERATIONNELLES

### Interventions prolongées de secours et de redressement soumises à l'approbation du Conseil d'administration — Soudan 10122.1 (2004/EB.1/20) et République du Congo 10312.0 (2004/EB.1/21)

107. Après avoir entendu les exposés présentés par le Directeur régional pour l'Asie centrale et orientale et les Directeurs de pays chargés du Congo et du Soudan, le Conseil d'administration a examiné les IPSR soumises concernant ces deux pays.
108. En ce qui concerne le **Congo**, le Conseil a noté que la reprise des hostilités qui s'est produite dans la zone du Pool en mars 2002 a provoqué des mouvements importants de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) vers les régions voisines, problème que l'IPSR est destinée à traiter. Un membre du Conseil a fait observer que la zone du Pool reste instable et est classée en phase 4 du point de vue de la sécurité par les Nations Unies. Le Secrétariat a donné au Conseil l'assurance que, même si le gouvernement s'est engagé à jouer un rôle actif dans le projet pour améliorer la logistique et l'accès et garantir la sécurité du personnel, les agents du PAM ne seraient envoyés sur place que lorsque les Nations Unies auront donné les autorisations requises du point de vue de la sécurité.
109. L'IPSR doit appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour rétablir une situation normale. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction l'attention particulière qui est portée dans l'IPSR aux femmes, premières victimes des conflits récents. Les principales observations formulées à propos de l'IPSR concernaient: i) la participation des autorités locales, ii) la possibilité de stimuler la production locale de denrées alimentaires au moyen d'achats au niveau local ou régional, iii) les liens existant entre les secours et le relèvement et le développement à plus long terme, enfin, iv) le suivi-évaluation.
110. Le Secrétariat a remercié le Conseil de ses observations qu'il prendra dûment en considération.
111. En ce qui concerne le **Soudan**, le Conseil a reconnu la vulnérabilité des réfugiés érythréens dans ce pays, qui sont en majorité des femmes. Les activités de l'IPSR — vivres-contre-travail, vivres pour la formation et vivres pour la remise en état de l'environnement — vont contribuer à améliorer leur santé et leur état nutritionnel et aussi à prévenir le SIDA qui frappe particulièrement les réfugiés. La sécurité constitue un problème grave. Un membre du Conseil a fait observer que les activités environnementales devraient être de caractère durable et qu'on n'a pas donné assez d'importance au redressement par opposition aux secours. Le Conseil a noté avec satisfaction que les approvisionnements de céréales sont abondants et que les prix sont bons grâce à l'excellente récolte rentrée à la fin de 2003; il a donc été recommandé de recourir aux achats locaux. Il faudrait suivre la situation en Érythrée, et le PAM devrait se préparer à un retour éventuel des réfugiés dans leur pays.
112. Le Secrétariat a déclaré qu'il étudierait l'équilibre entre les activités concernant l'environnement et le relèvement, en envisageant éventuellement de redresser la situation. Il a en outre expliqué que les dépenses de transport sont élevées parce que la zone n'est accessible que par la voie ferrée qui traverse des territoires contrôlés par les milices.
113. Le Conseil d'administration a approuvé les deux IPSR.





---

## QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE

### **Note d'information sur le programme de mise à niveau de la sécurité du PAM (2004/EB.1/26)**

114. Le Secrétariat a présenté cette brève note d'information sur le programme de mise à niveau de la sécurité de 20 millions de dollars.
115. Le Directeur de la Division des services de gestion a déclaré que le programme s'est bien déroulé jusqu'ici et que 6 millions de dollars ont déjà été dépensés. Les dépenses ont été un peu plus élevées que prévu dans deux des six domaines clés du programme mais des économies ont été réalisées dans d'autres. Pour le moment, il semble que le budget de 20 millions de dollars sera suffisant mais le Secrétariat mettra le Conseil d'administration au courant de l'évolution de la situation à sa session annuelle de mai.

---

## QUESTIONS DIVERSES

116. Le Président a annoncé au Conseil qu'il devrait étudier les moyens d'améliorer et d'accélérer son processus de décision. Certains gouvernements ont suggéré que les Listes devraient faire connaître à l'avance leurs réactions aux documents soumis pour examen et leur position sur les questions en cause. À condition de disposer de suffisamment de temps, le Secrétariat et le Bureau pourraient identifier les questions les plus critiques et préparer les consultations et les projets de décision requis à l'avance.
117. Certains pays se sont également préoccupés de la réception tardive des documents. Le Secrétariat a présenté ses excuses pour ces retards qui étaient souvent imputables à la nécessité d'obtenir des informations à jour et de communiquer le contenu des documents aux intéressés. Un membre du Conseil a suggéré que le PAM envisage d'adopter un système automatique pour avertir les membres lorsqu'un nouveau document est affiché sur la page d'accueil de l'Organisation. Le Secrétariat s'est engagé à étudier cette possibilité.
118. À la suite d'un rapport sur les mouvements de personnel, le Directeur exécutif a informé le Conseil que le PAM doit continuer de préparer la création d'un bureau juridique. Il a estimé qu'une telle mesure est nécessaire en raison de l'ampleur des questions juridiques liées aux travaux de l'Organisation.
119. Le Directeur exécutif a annoncé avec grand plaisir que le PAM a désormais fait élargir la couverture sanitaire et médicale universelle à tous les agents nationaux dans le monde entier. Il s'agit là d'un important progrès qui reconnaît en pratique le travail si utile des agents de cette catégorie.

### **Rapport provisoire sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (2004/EB.1/28)**

120. Le Représentant du Royaume-Uni l'a présenté en expliquant pour quelles raisons il s'agit d'un rapport provisoire. Il a signalé en particulier que dans la section relative à la simplification et à l'harmonisation les Chefs de Secrétariat sont invités à soumettre un document concernant l'utilité particulière de la réunion conjointe en mars 2004, document qui fera ensuite l'objet d'une consultation informelle entre membres du Conseil d'administration.



121. Il a notamment été suggéré, pour améliorer les réunions conjointes, d'encourager les visites conjointes sur le terrain. Les documents non officiels de la réunion conjointe sont mis à la disposition des membres du Conseil d'administration.

### **Exposé oral sur la question d'un comité d'audit**

122. Le Président a présenté la question. À l'issue de consultations entre le Groupe de direction sur la gouvernance du Bureau et le Secrétariat, il a été convenu qu'il n'y avait pas de raison de créer au PAM un nouveau mécanisme d'audit qui viendrait s'ajouter au contrôleur des comptes désigné par le Conseil d'administration, au Comité de vérification interne, au CCQAB et au Comité financier de la FAO.
124. Il a en outre été convenu que l'essentiel est de renforcer le Comité d'audit interne existant et que cette opinion est partagée par le Directeur exécutif et le Contrôleur des comptes.
125. Le Bureau a invité le Directeur exécutif à mettre au point une proposition tendant à renforcer la fonction de contrôle interne et à présenter un document à ce sujet au Conseil pour information lors d'une session ultérieure.



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE DOCUMENT

CAI	Coûts d'appui indirects
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
ECHA	Comité exécutif pour les affaires humanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PDI	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

